

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-DN34

présenté par

M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Giletti, M. Jacobelli, M. Taverner, Mme Galzy,
M. Girard, M. Gonzalez, Mme Martinez et M. Rancoule

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	1 916 003
Équipement des forces	1 916 003	0
TOTAUX	1 916 003	1 916 003
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement 1 916 003 d'euros de crédits sont attribués à l'action n°08-42 "Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)" du programme 146 "Équipements des forces" en les prenant sur l'action n°67-01 "Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets" du programme 212 "Soutien de la politique de la défense".

La capacité de projection de nos forces est capitale pour nos armées. D'autant plus qu'avec le retour des guerres de haute-intensité, le transport de matériel lourd va reprendre son importance. L'A400M est donc un atout précieux qu'il convient de prioriser au sein de notre budget. Le dispositif veut que l'on prenne de l'argent d'un autre programme, il nous semble donc judicieux de retirer cette somme du cabinet ministériel pour qu'il revienne à hauteur du budget de la Loi de finance 2022, et de l'investir dans l'A400M.

Tel est le sens de cet amendement.